

DISCOURS

prononcé par le Docteur André PEYTAVIN, Ministre des Finances,
à l'occasion du vote du Budget 1962-1963, le 14 juin 1962

La loi de finances pour la période allant du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1963 présente trois caractéristiques particulières. En effet, elle intervient :

- Après la modification constitutionnelle du 12 novembre 1961;
- Après la loi organique relative aux lois de finances qui a été promulguée le 14 mars 1962;
- Après la loi n° 61-32 relative au premier Plan quadriennal de développement.

C'est pour tenir compte de cette législation nouvelle :

— Que, d'une part, pour la première fois, la loi de finances couvre une période qui ne correspond pas à l'année civile, mais s'étend du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1963;

— Que, d'autre part, pour la première fois, le document qu'elle constitue comprend, outre le budget lui-même et ses annexes, un rapport général sur la conjoncture et sur les prévisions budgétaires et des documents concernant les comptes spéciaux du Trésor, c'est-à-dire dans la terminologie ancienne les comptes hors budget qui échappaient antérieurement au contrôle de l'Assemblée nationale. De la même manière, le budget est établi pour une gestion et non plus pour un exercice. La période complémentaire est supprimée avec les crédits d'exercice clos, ce qui doit nous permettre de présenter dès la fin de l'année civile un tableau financier plus précis et plus complet de l'année budgétaire écoulée;

— Qu'enfin, pour la première fois, elle s'inscrit dans le cadre des prévisions du Plan.

Le Budget doit être situé dans le contexte économique, financier et monétaire actuel et dans les perspectives de la période 1962-1963.

★
★

Malgré les appréhensions légitimes que l'on pouvait avoir fin 1960, en ce qui concerne la situation économique, financière et monétaire, l'exercice 1961 s'est écoulé dans des conditions favorables.

Sur le plan agricole, la récolte d'arachide 1960 a été bonne et malgré l'absence d'accord de longue durée, nous avons pu écouler au mieux la totalité de la production. Il en a été de même pour la dernière récolte. Cette augmentation de production traduit non seulement une croissance économique mais un progrès économique en faveur des masses paysannes. En effet, la quantité d'arachides commercialisées qui était en moyenne de 474.000 tonnes pour la période 1951-1955 a atteint 875.000 tonnes pour la récente campagne, ce qui constitue un record absolu. Le prix ayant légèrement augmenté, c'est un pouvoir d'achat considérablement accru qui, du seul fait de la production arachidière, a été mis à la disposition des paysans.

En réalité, le pouvoir d'achat réel s'est trouvé également amélioré par la mise en place de nombreuses coopératives et de l'Office de Commercialisation Agricole, par l'élimination des circuits commerciaux d'un certain parasitisme qui constituait une des tares de notre système économique et social.

Il faut aussi mentionner dans le domaine agricole les progrès réalisés dans les secteurs de l'élevage, de la pêche et du maraîchage.

Sur le plan industriel et sur le plan commercial :

— malgré la rupture avec la République du Mali, faisant suite à l'éclatement de l'Afrique Occidentale,

— malgré les difficultés rencontrées pour maintenir la cohésion de l'Union Douanière,

— malgré l'incertitude sur l'avenir de la monnaie,

non seulement nous avons pu redresser la situation, mais provoquer une nouvelle croissance économique. L'indice de la production industrielle, bâtiment exclu, est passé sur la base 100 en 1959 à 118,2 en 1961 et il a augmenté de 8 % entre 1960 et 1961.

Ces résultats ont été obtenus grâce d'abord à des mesures d'ordre technique; à cet égard l'effet de la loi n° 61-20 du 10 mars 1961 permettant aux industriels d'obtenir le remboursement des droits supportés pour les matières premières entrant dans des produits exportés, a été déterminant. Si cette mise en application du drawback est la mesure la plus connue, elle n'est pas la seule. Citons aussi : les ristournes aux Etats de l'Union Douanière, l'extension des régimes de l'admission temporaire et de l'entrepôt fictif, l'exonération de certains droits de sortie et l'abaissement de valeurs mercuriales. Dans la même optique, le décret pris pour limiter les importations de certains produits étrangers faisant concurrence à des fabrications nationales, telles les vêtements et les chaussures, a été efficace.

Mais le succès est dû avant tout à la politique économique cohérente menée, sous la haute direction du Président Mamadou DIA, par les pouvoirs publics et à la volonté de collaboration de ceux-ci et du secteur privé, pour mettre en œuvre une politique de croissance.

Sur le plan monétaire, l'incertitude que faisait peser sur notre monnaie l'absence de nouveaux accords entre partenaires de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest et entre notre Union Monétaire et la République française, était de nature à entraîner l'augmentation des transferts à l'étranger et une réduction des dépôts risquant de provoquer une détérioration de notre monnaie et de notre balance des paiements. Il n'en a rien été heureusement. La situation est restée bonne :

Les disponibilités monétaires globales de la zone d'émission ont augmenté de 6 % de fin mars 1961 à fin mars 1962, tandis que la monnaie fiduciaire est en légère régression à cette date.

Dans les pays de notre Union Monétaire, l'émission est uniquement fonction des concours consentis à l'économie, les avances aux Etats n'étant pas possibles, ce qui évite la tentation du déficit budgétaire systématique qui a conduit aux résultats que l'on sait certains Etats Sud-Américains.

Les crédits accordés à l'économie sous forme de réescompte, comme la circulation fiduciaire, subissent des variations saisonnières, mais ils marquent une progression constante d'une année sur l'autre si l'on prend un point de repère fixe. Ils sont ainsi passés au 31 mars, pour le groupe Sénégal-Mauritanie, de 11,788 milliards en 1960 à 13,886 milliards en 1961 et 17,485 milliards en 1962. Ceci malgré la diminution des crédits à court terme accordés aux entreprises d'importation et de distribution de carburants du fait de la décentralisation des structures financières de sociétés commerciales au détriment de Dakar dont les sociétés pétrolières sont le meilleur exemple. Le rôle du crédit dans notre économie et notre développement ressort encore mieux si l'on suit l'évolution des crédits recensés à la Centrale des Risques. Ils sont passés à la fin mars pour l'entité statistique Sénégal-Mauritanie :

— Pour le court terme :

De 26,2 milliards en 1960 à 29,3 milliards en 1961 et 34,4 milliards en 1962, soit une augmentation de 17 %.

— Pour le moyen terme :

De 5,5 milliards en 1960, à 8 milliards en 1961 et 9,5 milliards en 1962.

L'expansion du crédit est utilisée, compte tenu de l'augmentation des productions agricoles et industrielles et des nécessités d'investissement, pour soutenir le développement.

Malgré cette expansion du crédit, malgré notre balance commerciale encore déficitaire, après un redressement spectaculaire qui a fait passer la couverture des importations par les exportations de 66 à 80 % en un an, notre monnaie est stable et sa stabilité est consolidée par la situation de notre balance des paiements qui fait ressortir un solde créditeur en notre faveur de plus de 7 milliards.

Cette stabilité de notre monnaie, le franc C. F. A., sera maintenant garantie par les accords que nous avons paraphés et qui vont être soumis incessamment à l'Assemblée nationale. Ces accords entre autres choses, consacrent notre indépendance monétaire et la solidité ouest-africaine et nous assurent la garantie illimitée du franc C. F. A. par le franc français qui est devenu depuis quelques années une des monnaies les plus fortes du monde.

Cette conjoncture a permis à l'Assemblée nationale d'adopter un budget en expansion, un budget résolument optimiste, prévoyant 40.242 millions de ressources et de charges de l'Etat.

En ce qui concerne les ressources ordinaires, les prévisions sont majorées sur les rubriques importantes : impôts directs, taxes indirectes et droits à l'importation.

Les prévisions de recettes au titre des impôts directs enregistrent une majoration résultant de l'amélioration des recouvrements due en partie à une plus grande efficacité des services. Ils comprennent de plus, le produit escompté d'une nouvelle contribution dont l'Assemblée, au cours de la présente session, a décidé la création : la taxe développement. Cette taxe de 5 % frappe tous les revenus professionnels dès lors qu'ils dépassent 360.000 francs par an. La création de cet impôt est apparue nécessaire pour que puissent être atteints les objectifs du Plan. Ne sont imposés ni ceux qui se trouvent dans l'incapacité de travailler, ni ceux qui ont un salaire trop modeste, ni les agriculteurs. La taxe de développement demande donc un effort supplémentaire exclusivement à ceux qui, dans la Nation, sont les plus favorisés. En transférant une part des ressources de ces derniers à la création de biens d'investissements qui profiteront à tous, elle opère au sein du revenu national une redistribution équitable et efficace.

Les prévisions concernant les droits à l'importation et les taxes indirectes sont majorées pour tenir compte de l'évolution que nous espérons favorables de la conjoncture économique.

Parmi les recettes en capital, je signalerai un appel à l'emprunt, mode de financement normal des investissements puisqu'il permet de faire participer « le Sénégal de demain » au coût d'immobilisations dont il bénéficiera. Nous comptons à la fois sur un prêt extérieur de 1.500.000.000 et sur le succès d'une émission de bons d'équipement. Pour la première fois, en outre, une aide internationale est comptabilisée au budget pour 1.140.000.000.

En ce qui concerne les dépenses, elles comprennent pour 30.492.000.000 de dépenses de fonctionnement, et 9.750.000.000 de dépenses d'équipement.

Si l'on prend pour base, c'est-à-dire comme indice 100, les prévisions primitives de 1961 les masses budgétaires se situent aux indices suivants :

	BUDGET 1962-1963	Indice budget 1962-1963 (1961 = 100)	Indice prévu par le Plan
Economie rurale	1.482.000.000	123,5	133,5
Education, Information, Formation	4.994.000.000	148,1	126,8
Santé	2.609.000.000	125,4	114,2
Travaux publics, Transports, Télécommunications	3.051.000.000	154,7	116,6
Administration générale	8.595.000.000	122,8	103
Sécurité et Défense	4.538.000.000	141,1	103

Ces chiffres appellent les remarques suivantes :

Les dépenses de l'Economie Rurale s'approchent sans les atteindre des prévisions du Plan, mais l'écart est largement compensé par l'apport du Fonds Mutualiste de Développement Rural.

Les dépenses consacrées à l'Education, l'Information et la Formation vont au-delà des prévisions du Plan, l'essentiel de l'effort est porté sur l'Education nationale qui voit ses crédits augmenter de 1.136 millions.

Pour les Travaux publics, Transports et Télécommunications, le fort dépassement des prévisions de plan est principalement dû à l'augmentation importante des crédits destinés au fonctionnement de la Régie de nettoyage de Dakar (78 millions au budget primitif de 1961 contre 593 en 1962-1963), de l'entretien des routes (+ 130 millions), aux dépenses de navigation aérienne (100 millions).

Pour la Santé publique, l'accroissement sensible enregistré par rapport au budget primitif de 1961 et aux prévisions du plan est motivé par l'augmentation du personnel médical et des établissements hospitaliers (+ 300 millions) et le relèvement des crédits de fonctionnement (+ 210 millions) des formations hospitalières et sanitaires.

La progression des crédits affectés à la Sécurité et la Défense s'explique par la prise en charge du personnel militaire qui servait dans l'Armée française et l'accroissement des moyens mis à la disposition des services de sécurité et de notre Armée qui doit être un outil du développement national en même temps que le garant de notre intégrité territoriale.

Un gros effort a été fait dans la compression des dépenses d'administration générale, mais de nouveaux services tels que Service du Trésor, Office des Changes et Commissariat général au plan ont concouru à une augmentation des charges par rapport au budget primitif de 1961.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, leur montant de 9.750 millions, chiffre jamais atteint jusqu'à présent, traduit l'effort et la volonté de la Nation.

Dans ce total, les opérations effectuées par l'Office des H. L. M., le Fonds Routier et le Fonds Forestier entrent pour 1.419 millions. Les participations au capital de divers établissements publics et des organisations internationales représentent 320 millions. Les dépenses sur la taxe régionale s'élèvent à 600 millions. Le surplus, soit 7.411 millions, sera entièrement affecté au sein de la Caisse des Investissements à la réalisation des opérations prévues au Plan.

Telle est la physionomie du budget 1962-1963.

Le Gouvernement veillera à sa bonne exécution et va accroître l'efficacité de son contrôle sur la gestion des crédits de façon à ce que tout détournement, tout gaspillage soient évités ou sévèrement réprimés. Dans ce but, nous avons entrepris un vaste programme de réformes financières. L'Assemblée nationale a déjà voté la loi organique relative aux lois de finances, d'autres textes ont suivi ou vont suivre. Parmi ceux-ci, je citerai : la nouvelle réglementation des comptables publics, la réforme du décret financier de 1912 et enfin la création d'une Cour de discipline budgétaire. Cette juridiction jugera les actes non conformes à la réglementation financière qui, jusqu'à présent, échappent généralement à la sanction pénale : défaut d'engagement des dépenses, imputation, engagement ou liquidation de dépenses irrégulières, non respect de la réglementation des marchés, faits caractérisés créant un état de gaspillage. Un projet de loi en ce sens, sera prochainement déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Pour que les prévisions budgétaires se réalisent cette année encore et que la situation financière, économique et monétaire continue à s'améliorer, d'autres conditions doivent être aussi remplies :

Nous devons poursuivre de façon continue notre action pour l'accroissement des productions vivrières et maraîchères, de façon à nous libérer dans ce domaine de notre dépendance vis-à-vis de l'Etranger. Notre déficit vivrier pèse lourdement sur notre balance des paiements.

Nous devons étendre l'activité de notre industrie dont dépend largement l'accroissement de notre revenu national et lui procurer ainsi qu'à notre commerce des débouchés accrus, car ils ont été conçus pour un marché plus vaste que celui du Sénégal.

Nous sommes décidés à maintenir l'Union Douanière avec les six autres Etats de l'Afrique de l'Ouest, et à surmonter les difficultés qui ont pu naître au sein du Comité de l'Union. Elles ne font, d'ailleurs, que traduire le souci légitime des divers Etats d'accroître leur activité économique et leurs ressources budgétaires.

L'Union Douanière totale peut être maintenue. Celle qui existe entre le Sénégal et la Mauritanie le prouve. Pour la maintenir, nous avons essayé de répondre favorablement aux préoccupations de nos partenaires : nous leur ristournons intégralement les droits d'entrée perçus sur les produits finis qui leur sont réexpédiés ainsi que sur les matières premières entrant dans les produits qui leur sont livrés par les fabricants sénégalais; certains Etats n'acceptent pas de ristournes, nous remboursons les droits aux industriels et commerçants, de manière à ce qu'ils puissent les verser directement. De plus, nous avons accepté que les industriels acquittent aux autres Etats de l'Union la taxe sur le chiffre d'affaires due sur les produits fabriqués au Sénégal et livrés à des commerçants installés dans lesdits Etats. Ces mesures ont porté leurs fruits. Des études auxquelles il est actuellement procédé, il semble résulter que, malgré

l'embargo que le Mali a mis, temporairement nous l'espérons, sur nos produits, nos livraisons au sein de l'Union Douanière sont allées au cours de l'an passé en progressant. Mais il est à craindre que dans ce domaine nous n'atteignons un plafond, si de nouveaux marchés ne sont pas conquis hors de l'Union Douanière. Nous attendons beaucoup à cet égard, à la fois de l'excellent esprit dont font preuve nos autres partenaires de l'U. A. M., des négociations que nous menons activement avec d'autres Etats, notamment africains et européens, ainsi que des efforts effectués par nos industriels et commerçants pour prospector de nouveaux marchés.

Au surplus, les accords monétaires faisant suite au vote du Code des Investissements doivent lever toutes les réticences du secteur privé.

Enfin, nos possibilités en matière de crédit vont être renforcées. Un projet de loi organisant la profession bancaire et réglementant le crédit sera soumis à l'Assemblée nationale; il s'inspirera des méthodes éprouvées dans d'autres pays, mais ses dispositions seront aussi étroitement adaptées aux réalités sénégalaises qui supposent une politique de crédit orientée vers le développement et une simplification de l'appareil bancaire.

Crédits budgétaires, recherches de débouchés nouveaux, stabilité et garantie de la monnaie, organisation de la distribution des crédits bancaires, Code des Investissements, voilà bien des éléments favorables à l'accroissement des investissements au cours des prochains mois.

Les comptes économiques du Sénégal pour 1956 faisaient apparaître pour un produit intérieur brut évalué à 112 milliards, 10,2 milliards d'investissements, soit un pourcentage de 9,1 %.

Les comptes économiques de 1959 qui viennent d'être élaborés montrent un effort d'investissement de 17 milliards pour un produit intérieur brut de 141 milliards soit un pourcentage de 11,2 %.

Faute d'appareil statistique suffisant, il n'est pas encore possible d'établir au Sénégal des comptes prospectifs et nous sommes dans l'impossibilité de dégager un pourcentage similaire pour les années 1962 et 1963. Toutefois, on peut observer que le seul montant des investissements financés directement par l'Etat pour la période du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1963, soit 9.745 millions atteint presque le chiffre des investissements globaux de 1956.

A ces investissements s'ajoutent :

— Ceux prévus sur aide financière étrangère non budgétarisée, savoir :

— F. A. C.	1.400 millions
— F. E. D.	3.600 millions

— Ceux financés par des organismes para-publics : 4 milliards;

— Et les investissements privés qui s'annoncent importants.

Sans préjuger de l'avenir, et des éléments complémentaires que fourniront les études en cours, on peut escompter un investissement global de 25 à 30 milliards qui permettra de satisfaire largement aux prévisions du Plan et provoquera un nouveau bond de notre taux d'investissement.

★ ★

Avec un budget équilibré, une économie en croissance, une monnaie stable et surtout avec l'aide de Dieu et l'effort de tous, nous resterons sur la bonne voie, celle du Développement.

